



VERSAILLES



versailles@sgen.cfdt.fr - 01 40 90 43 31
23 place de l'Iris, 92400 Courbevoie

Compte rendu F3SCT D 78 du 7 décembre 2023

Sont présents :

pour les membres la DSDEN : Madame la Directrice académique, Madame Dupuy, Madame Caussade Yborra, les conseillers de prévention, psychologue du travail, médecin du travail, les 2 assistantes sociales, cheffe de service DRH4.

pour les organisations syndicales : F.O, FSU, Sgen-CFDT, SNALC et UNSA.

Déclarations liminaires des organisations syndicales.

Sgen-CFDT 78 : cf. déclaration en annexe 1.

Extrait

« Le 13 octobre 2023 Dominique Bernard perdait la vie dans un attentat terroriste. Son assassinat ravive la mémoire de l'assassinat, il y a trois ans, de Samuel Paty.

La blessure pour l'ensemble de la communauté éducative ne se referme pas, ne les oublions pas. »

Temps de fortes chaleurs : PPMS forte chaleur, préconisations en cas de fortes chaleurs.

Médecin de prévention : manque de personnels.

Le harcèlement : entre agents, la F3SCT s'empare de la problématique. (Fiche violence et incivilité au travail)

Les AESH : reconnaissance salariale et formation pour les personnels.

Rendre le travail attractif pour les agents en poste ou les futurs enseignants.

Madame la Directrice académique répond aux questions soulevées par les OS :

Elèves à besoins éducatifs particuliers, la fiche RSST ne peut pas forcément aboutir au changement d'école, ou à la non-scolarisation d'enfants. L'attention est portée sur la sécurité de l'élève. Dans le 1^{er} degré, si on est amené à sortir l'élève de la commune, il s'agit d'un compromis entre les mairies si l'enfant doit être déplacé. Il est en tout cas indispensable que les dossiers soient étayés.

La Directrice académique réfute l'accusation d'une organisation syndicale selon laquelle l'élève n'est pas renvoyé si les parents n'ont pas de possibilité de garde compte tenu du travail des familles. Ici se pose la question de l'accord du maire selon les dispositions réglementaires.

Suppression ULIS et/ou coordinateur : 10 élèves dans les dispositifs ULIS lycée. Parfois les effectifs sont supérieurs car la Directrice académique a fait le choix que l'élève reste en ULIS plutôt que dans une classe ordinaire car il y a nécessité de suivre ces élèves.

Dispositif DAR (https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/qu_est_ce_que_l_autoregulation_2020.pdf)

Élève à profil autistique sans déficience intellectuelle voire des élèves autistes performants. Certains parents refusent cette orientation, de ce fait c'est un dispositif difficile à remplir.

Remplacement : 2nd degré les pactes permettent de palier à cela. Il y a eu plusieurs demandes de réajustements pour des remplacements de courte durée. Dans le 1^{er} degré de nombreux postes de TR ne sont pas pourvus ou en congés longs (seulement 1/3 de la brigade de remplacement est effectif). **Du mois d'octobre jusqu'au mois de juin les remplacements sont en tension. Le choix est fait avec des critères objectifs de priorisation (remplacements longs, et taille des écoles).**

Le bâti : nous ne sommes pas propriétaires des locaux dans lesquels nous exerçons, seul le préfet peut, par un arrêté, agir sur les horaires ou l'aménagement des horaires des écoles. Seul le ministre peut agir sur la journée globale de l'élève. De nombreux CNR (<https://www.education.gouv.fr/conseil-national-de-la-refondation-notre-ecole-faisons-la-ensemble-343168>) premier degré ont demandé la végétalisation des espaces partagés (cour de récréation par exemple).

Plan maternelles à Versailles : Les résultats des évaluations CP sont en-dessous de ce qui est attendu au regard de l'IPS (indice de position sociale). Les écoles de Versailles sont accompagnées par l'IPR au regard de ces résultats.

Ecole en tension : il faut accepter l'aide que proposent les conseillers pédagogiques sur des aménagements possibles en classe « Quand on nous demande d'aider, il faut qu'on nous laisse aider même si ce n'est pas tout à fait l'aide qu'on voudrait » dit la DASEN.

1) OSM (orientations stratégiques ministérielles) 2023

Obligations réglementaires pour la mise en place d'une politique de prévention :

- Risques bâtimentaires
- Amiante
- Risques sanitaires
- Violence sexiste, harcèlement
- Risques routiers
- Risques sur la pratique de l'EPS

Cela va passer par : le recrutement des professionnels de santé, animation de la médecine de prévention, renforcer l'accompagnement des personnels dans le domaine de la santé mentale.

Mettre en œuvre la QCVT (qualité de vie au travail)

Acteurs de prévention : ISST, équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention.

Les différents outils : RSST (registre santé sécurité au travail), évaluation des risques professionnels (DUERP)

Analyse des accidents de travail. Rappel : la cheffe de service est Madame la Directrice académique.

Annexe 2 : acteurs de sécurité

2) Approbation des P.V du 2 juin 2023 et du 29 juin 2023 soumises au vote. Adoptés à l'unanimité.

3) Approbation des comptes-rendus de visites du Lycée Louis Bascan de Rambouillet et du collège Jules Verne aux Mureaux soumises au vote. Adoptés à l'unanimité.

Celui de la visite d'école Louis Pergaud sera retravaillé au prochain groupe de travail avant d'être présenté à la prochaine F3SCTSD.

4) Fiche des procédures en cas de violences et incivilités au travail, une modification est proposée et la fiche est adoptée en attente de signature de la Directrice académique.

5) Enquête sur les conditions de travail des AED : les AED recevront via leur boîte mail académique, en janvier, une enquête sur leur condition de travail. Ceci s'accompagnera d'un message aux personnels de direction pour communication. Il faut environ 10 minutes pour remplir cette enquête. Le Sgen CFDT demande à ce que l'on s'assure que chaque AED soit informé de cette enquête car les AED ne regardent pas obligatoirement leur boîte mail professionnelle.

6) Pour information : le DUERP du site de Guyancourt a été mis à jour, sa dernière mise à jour remontait à 2020. Ceci sera présenté au CSA académique qui se réunira la semaine prochaine.

7) Bilan des fiches SST arrêté au 4 décembre :

- 1D : Elles sont remontées via les circonscriptions en fin de mois dans le 1D. Les fiches sont déjà visées par l'IEN. Au prochain conseil d'IEN, il sera demandé par la Directrice académique que les IEN apportent une réponse.
- Pour le 2nd degré : les fiches sont transmises après visa de la CHS (commission d'hygiène et sécurité) des établissements. Dans les collèges il n'y a pas obligatoirement de CHS, sauf s'il y a une section EGPA. **Les organisations syndicales font part de leur étonnement car cette information du passage nécessaire devant CHS n'avait jamais été donnée. Il est répondu que les personnels peuvent aussi les transmettre directement aux conseillers de prévention.**

Pour information en réponse au Sgen-CFDT qui s'étonne des chiffres de fiches RSST remontées en collège (8) et en lycées (1) : en 3 jours, 60 fiches sont remontées et toutes n'ont pas encore pu être enregistrées.

Un projet national de RSST numérique a été testé tout comme au niveau académique mais nous restons en attente de ces nouvelles modalités. Par ailleurs, un outil de suivi et de gestion a été présenté en CHS académique et diffusé auprès de l'Essonne.

Fiches SST : quels outils pour analyser les fiches qui sont recensées au niveau départemental ? Un document de recensement fait par les conseillers du département permet de montrer que les RPS (risques psycho-sociaux) sont les premiers risques professionnels (183 fiches sur 239) recensés.

Une augmentation significative des fiches concernant les relations conflictuelles avec les familles est visible dans le primaire. Il y a plus de situations compliquées et un éclairage plus important sur ce point.

8) Bilan des accidents du travail par madame Benetti (DRH4) : 556 dossiers sur l'année civile 2022, le logiciel anagramme est utilisé pour analyser ces résultats. 508 dossiers reconnus en accident du travail.

Accidents du travail (2022):

38% pour le 1D

33% pour le 2D

7,5 % : personnel ATSS (en diminution)

une trentaine de dossiers AED et quelques contractuels.

Proportion Homme/femme : hausse d'accidents déclarés par le personnel masculin.

Imputabilité aux services : certains agents ne transmettent pas les pièces, la commission médicale étudie les cas. 48 dossiers d'imputabilité au service.

Sont présentés ensuite les types d'accidents du travail, leur nombre, les lieux et leur nature.

Répartition des arrêts générés par ces accidents de travail : la moitié ne génère pas d'arrêt, pour certains ce sont des arrêts brefs, une trentaine d'arrêts de plus de 90 jours.

Les accidents ont lieu le plus souvent sur le trajet domicile-travail ou dans les lieux de circulation (escaliers et couloirs), 1 seul pour le télétravail. 57 dossiers liés à des agressions (on note 10 % d'augmentation du nombre de déclarations pour ce fait).

Bilan des maladies professionnels : 6 déclarations dont une encore en cours d'expertise. 3 d'origine psychologique. 1 pour une affection articulaire.

9) Bilan de la médecine de prévention par Mme Mackowiak : année 2022-2023

Composition :

1 médecin à temps plein.

1 médecin à mi-temps de mars à juin, un médecin à temps plein à partir de juin.

1 secrétaire à temps plein.

Missions réalisées :

Le médecin reçoit, en ce moment, les AESH d'une commune, prévention à Versailles. Elle assiste aussi une fois par mois au comité médical.

Lien avec le SAPAD. Relation avec l'ISST (inspectrice santé et sécurité au travail).

Relation avec le CRAIDF (centre de Réadaptation des académies d'Ile de France dans le cadre des ATT (activité à titre thérapeutique)

Réseau PAS.

Relation avec les services du rectorat.

10) Divers :

- La visite du lycée Poquelin de Saint-Germain-en-Laye par les membres de la F3SCTSD est arrêtée au 25 janvier. La date du prochain groupe de travail sera communiquée avec la proposition de calendrier de la F3SCTSD et des CSASD.

- plusieurs situations de personnels ou d'établissements sont évoquées par les organisations syndicales :

-un personnel en attente du financement d'un diagnostic.

- un personnel ayant obtenu sa mutation mais dont cette dernière a dû être annulée pour raisons de cause majeure.

- l'école Wallon à Trappes dont le plafond de la cage d'escalier s'effondre.

- l'école Buisson à Limay et l'école Curie à Villepreux qui connaissent toutes deux de gros problèmes de températures intérieures.

- le lycée Curie à Versailles avec un problème de ventilation.

- 12 écoles qui ont fait remonter des fiches RSST en lien avec l'inclusion (manque d'accompagnant, attitude de certains élèves ...)

Madame la Directrice académique annonce qu'au mois de janvier il y aura une rencontre avec tous les directeurs d'école afin de faire le point sur les différents leviers possibles pour les directeurs d'école lors de cas particuliers sur des difficultés rencontrées avec des élèves.

- une situation au lycée Bascan de Rambouillet avec une demande de rendez-vous (menace de mort sur Snapchat)

- problème au collège de l'Agot à Elancourt où il n'y a pas de RSST.

- situation difficile au collège Renoir de Chatou.

- situation pesante au collège Cartier d'Issou. Le conseiller de prévention précise qu'il y est passé le matin même.

- un cas au lycée Viollet-le-Duc de Villiers-Saint-Frédéric.

Annexe 3: propositions d'avis des OS.

Avis 1: PAS (pôle d'appui à la scolarité) FO s'abstient.

Avis 2 : évaluation nationale présenté à l'unanimité par les organisations syndicales.

Avis 3 : conseil médical (condition d'accueil lors des commissions médicales) présenté à l'unanimité par les organisations syndicales.

Avis 4 : FO émet un avis sur le PAS (pôle d'appui à la scolarité).

Sylvie Hopkins et Joëlle Chavigny représentantes du Sgen-CFDT au F3SCT des Yvelines

contact : 78@sgen.cfdt.fr
dep78@sgen.cfdt.fr